

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Patrick, Maire.

Membres présents : Mmes BUCHAILLARD Sylvie, FARRIS Sandrine, MATTHEY Emmanuelle, MM. BOULY Laurent, DAVID Frédéric, FERRE Jérémy, FOLLIET Frédéric, LACOSTE Patrick, LAUBLANC Jean-Jacques

Membres excusés : MM. FIERIMONTE Sébastien (Pouvoir à M. BOULY Laurent) et CHEVRIER Gilles (Pouvoir Mme BUCHAILLARD Sylvie)

Secrétaires de séance : Mmes BUCHAILLARD et FARRIS

M. Patrick LACOSTE rappelle brièvement que le conseil est une instance de décision.

Le compte rendu de la précédente réunion du 2 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

M. Jérémy FERRE rappelle que, dans le cadre de la collecte des ordures ménagères, le camion du SIVOM n'a pas le droit de rouler en marche arrière.

PRESENCE DE M. Denis BERNOUX

M. BERNOUX Denis a souhaité assister au conseil municipal afin de lui présenter sa demande d'échange de terrain avec la commune au lieudit « La Genetière » Route des Bioux à Ratenelle. (Echange d'un chemin communal cadastré ZK n°13, datant du remembrement en 1976 et faisant partie du domaine privé de la commune, avec une partie des parcelles cadastrées ZK n°11 et 12 appartenant à M. Denis BERNOUX et desservant les bois limitrophes. Il précise que ce projet d'échange de terrain avait été amorcé sous un précédent mandat (celui conduit par M. Claude BARBIER avant 2020) et que le bornage du terrain avait été effectué par un géomètre. Restait à valider l'échange en conseil municipal et désigner le notaire en charge de réaliser l'acte correspondant.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cet échange de terrain avec M. Denis BERNOUX. Il désigne Me PERRAULT, Notaire à Cuisery afin de dresser l'acte correspondant et précise que les frais notariés seront pris en charge à part égale par la commune et M. Denis BERNOUX.

VIE SCOLAIRE :

Mme Sylvie BUCHAILLARD fait un point sur la rentrée. Elle remercie tous les conseillers qui répondent toujours présents à ses demandes.

ECOLE – NOUVELLE EQUIPE ENSEIGNANTE – EQUIPEMENT - FONCTIONNEMENT

Un article a été publié sur le site et affiché aux emplacements habituels

M Fabrice GARNIER, directeur de l'école et en charge de la classe élémentaire depuis 2007, a obtenu sa mutation le 27 Août 2021. Il est remplacé par Mme Joséphine LANGLAIS, directrice de l'école, qui gère 17 élèves de CE1 à CM2. En ce qui concerne la classe maternelle, Mme Eline RIBARD est remplacée par Mme Isabelle DORIER qui accueille 13 enfants de la petite section au CP. Elle est secondée par Mme Muriel Libet, Atsem. Mme Fabienne Lamote gère la garderie et le restaurant scolaire.

Des tables et chaises ont été récupérées auprès de la commune de Ménetreuil afin de compléter l'équipement actuel de la classe maternelle.

Pendant les périodes scolaires, l'accès au jardin public derrière la mairie sera privatisé et réservé en priorité aux enfants des écoles. Un panneau d'information correspondant sera installé.

Des travaux ont été effectués à l'école élémentaire durant l'été : le parquet et l'éclairage ont été rénovés. La peinture de la salle de classe sera effectuée lors des prochaines vacances scolaires. Seront réalisés dans les prochaines semaines les travaux de sécurisation de l'entrée de l'école élémentaire (mise en place d'un

second portail pour création d'un sas sécurisé avec garage à vélos pour les élèves et mise en place également de barrières de sécurité à hauteur de la machine à pain).

PORT DU MASQUE obligatoire aux abords des écoles en application du protocole sanitaire en vigueur et de l'arrêté préfectoral du 6 août mis en ligne sur le site de la commune,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le port du masque de protection est obligatoire en extérieur, du 1^{er} septembre au 31 octobre 2021 inclus, pour toute personne de onze ans ou plus, dans les lieux suivants de toutes les communes du département :

sur les marchés, brocantes et ventes au déballage ;

- aux abords des écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, ainsi que des crèches et des établissements accueillant des activités péri-scolaires dans un rayon de 50 mètres des accès et sorties, aux horaires d'ouverture et de fermeture de ces établissements ;

RESTAURANT SCOLAIRE

Les documents de rentrée ont été retravaillés par la commission et validés par le Sou Des Ecoles. La situation est compliquée car le nombre d'enfants est très fluctuant, allant de 8 à 20 élèves. Il est délicat d'instaurer deux services mais cela ne serait pas toujours nécessaire. La commission scolaire après réflexion propose que Mme Muriel LIBET soit tous les jours 45 mn auprès des enfants de 11h45 à 12h30 pendant le repas. La commission suit au quotidien ce dossier et proposera éventuellement des adaptations.

La proposition est soumise à validation par le conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

M. Laurent BOULY rappelle le projet de dispenser une formation aux premiers secours et défibrillateur à l'ensemble du personnel communal. Mme Sylvie BUCHAILLARD précise qu'il est prévu de programmer cette formation rapidement, les crédits ayant été par ailleurs inscrits au budget.

Des vêtements professionnels adéquats aux postes occupés seront également fournis aux agents communaux.

GARDERIE

Le cadre a été bien défini, les parents se sont engagés en signant le règlement à respecter les règles (inscriptions et horaires). Un téléphone professionnel a été fourni à Mme Fabienne LAMOTE.

ACHATS MATERIEL

Ordinateurs : Le conseil municipal avait validé début 2021 l'achat d'un ordinateur portable pour la direction, et qui servirait parallèlement au bon fonctionnement de la classe élémentaire. Plusieurs devis ont été sollicités pour un achat avant la fin de l'année 2021

L'ordinateur de la classe maternelle est aussi à remplacer.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire l'acquisition de deux ordinateurs portables pour un budget maximum global de 1200 €. De nouveaux devis seront sollicités.

Nébuliseur (purificateur d'air) : afin d'appliquer le protocole sanitaire dans les écoles, Madame Sandrine FARRIS propose d'étudier l'acquisition d'un nébuliseur, qui pourrait également être utilisé pour la désinfection des différents bâtiments communaux (mairie, salle de réunion, etc.). Le conseil municipal valide à l'unanimité ce projet d'achat et autorise M. le Maire à solliciter plusieurs devis et retenir le plus offrant, dans la limite des crédits inscrits au budget.

VIE ASSOCIATIVE :

⇒ Service de Transport à la demande (Communauté de Communes Terre de Bresse) : ce service a été utilisé/testé durant l'été par plusieurs administrées de la commune, pendant les congés de Madame Fabienne LAMOTE. Les retours ont été positifs et très satisfaisants. M. Patrick LACOSTE explique en quoi consiste le transport à la demande. Le minibus de la Communauté de communes Terres de Bresse a été utilisé pour conduire les personnes au marché de Cuisery pour 4 € par transport (au lieu de 2 € actuellement).

M. Patrick LACOSTE rappelle que le minibus de la commune est peu utilisé et que le coût de l'assurance s'élève à 996€ par an.

Les personnes concernées étant très satisfaites du service, le minibus de la Communauté des Communes pourrait être utilisé tous les mardis pour se rendre à Cuisery et une fois par mois le jeudi pour se rendre à Tournus. Le règlement de la Communauté des Communes devant être modifié, le conseil municipal donne pouvoir à M. LACOSTE Patrick pour rencontrer M. Stéphane GROS, Président de la Communauté de Communes Terres de Bresse, afin d'ébaucher une convention écrite actant ces déplacements (jours et lieux).

En cas de mise en place effective de ce service et utilisation par les administrés, le conseil décide d'ores et déjà que le coût de transport supplémentaire par rapport à l'existant (soit 2 € par personne transportée) sera pris en charge par la commune. Le règlement sera effectué à la communauté de communes par mandat administratif, sur présentation d'une facture mensuelle ou trimestrielle (à définir).

⇒ Associations : la mise à jour de la liste des associations est en cours de réalisation par M. Jérémy FERRE.

Une réunion sera programmée à l'automne.

En raison de l'indisponibilité de la salle polyvalente de Ratenelle, la Commune de La Truchère, après consultation, accepterait d'accueillir le groupe de danse le jeudi soir de 20h à 21h30, sous réserve que l'association signe une convention avec la mairie de La Truchère.

VOIRIE :

⇒ Aménagement d'un espace dédié à l'agent technique + projet d'achat d'un véhicule utilitaire dédié au personnel communal pour le transport du matériel : la commission propose d'étudier l'achat ou la location d'un Algeco (devis à solliciter). Ces deux projets pourraient être réalisés en cas de vente du minibus communal.

En attendant le conseil municipal autorise que M. PANNETIER Christophe déjeune dans la salle de réunion de la mairie. Mme Sylvie BUCHAILLARD va mettre à sa disposition un micro-ondes.

⇒ Horaire éclairage public : Actuellement l'éclairage public est coupé de 23h à 5h du matin. Dans un souci de respect de l'environnement et de faire de réelles économies, le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, décide par 10 voix pour et 1 voix contre, de modifier ces horaires (coupure de l'éclairage public de 23h à 6h du matin).

⇒ Stationnement sur le domaine public : les places de stationnement devant la mairie et l'agence postale sont quotidiennement occupées par des privés et il devient difficile pour les usagers de la mairie, de l'agence postale, ou encore pour les parents d'élèves de se garer en cas de besoin. De même il a été constaté des véhicules stationnés régulièrement aux abords du monument aux morts et empiétant sur la pelouse autour du monument, ce qui apparaît comme irrespectueux du lieu.

M. le Maire propose de prendre un arrêté municipal réglementant le stationnement devant la mairie et l'agence postale communale durant les jours ouvrés, du lundi au vendredi, de 8h à 17h et le premier samedi matin du mois de 8h à 12h (stationnement réservé aux usagers du service public mairie, agence postale et école). Le conseil municipal, par 9 voix pour et 2 contre, donne un avis favorable à la prise de cet arrêté.

M. le Maire propose de prendre un arrêté municipal interdisant de manière permanente le stationnement des véhicules autour du monument aux morts (sauf service technique communal pour l'entretien).

Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à la prise de cet arrêté.

⇒ Mise en place en interne d'un calendrier fixant la périodicité des tontes par l'agent technique ainsi qu'un ordre de priorité entre les différentes zones à tondre ou à faucher.

⇒ M. le Maire informe l'assemblée que l'entreprise MECAVERTE a transmis un avoir à la commune concernant les heures de gardiennage de l'ancienne tondeuse précédemment facturées et que le conseil municipal avait refusé de payer. L'ancienne tondeuse va être récupérée par la Mairie. Le conseil municipal décide à l'unanimité de passer une annonce (affichage + site) demandant aux personnes intéressées par l'ancienne tondeuse de déposer une offre à la mairie, sous pli cacheté, au plus tard le 30 septembre 2021. Les différentes offres seront ouvertes lors de la prochaine séance du conseil municipal et la tondeuse sera cédée au plus offrant. La somme récoltée ira au CCAS.

- ⇒ Suite à plusieurs demandes, la commission propose de couper au pied le mûrier blanc situé sur le domaine public Rue du Centre et dépassant largement sur la voie publique. En contrepartie, deux autres mûriers blancs seront plantés vers le Point d'Apport Volontaire près du stade. Le conseil valide à l'unanimité.

BÂTIMENTS :

- ⇒ Réfection de la salle de bains du logement du CCAS : les travaux ont débuté le lundi 6 septembre suivant des devis inférieurs au budget initialement prévu et voté par le conseil municipal (4300 €)
- ⇒ Logement étage école élémentaire : Sur demande de M. le Maire, Mme Karima SIDRE a établi une estimation du coût des travaux de réfection du logement. Le conseil municipal autorise le maire à déposer sur la base de cet estimatif des dossiers de demandes de subventions auprès des différents financeurs possibles.
- ⇒ Projet de Rénovation de la Salle polyvalente : le conseil municipal décide de demander à M. Christophe BRISE, architecte qui avait réalisé les précédents chiffrages de rénovation, d'établir 2 nouveaux chiffrages suivant 2 scénarios distincts (1^{er} scénario : simple mise aux normes de la salle ; 2nd scénario : possibilité d'extension de la salle avec de meilleures conditions d'accueil). Mrs LAUBLANC Jean-Jacques, DAVID Frédéric et FERRE Jérémy constitueront le groupe de travail pour la partie technique de ce projet.
- ⇒ Point extincteurs : les devis complémentaires sont en cours de réalisation, avant étude par la commission.

CADRE REGLEMENTAIRE :

- ⇒ Délégations consenties au maire : Suite au courrier de la Sous-Préfecture de S. et L. nous demandant de reprendre la délibération n°2021-018 du 28.05.2021 en lui apportant des précisions réglementaires, Mme Sandrine FARRIS propose d'apporter les précisions complémentaires demandées par la sous-préfecture en rédigeant une nouvelle délibération annulant et remplaçant la précédente. Le projet de délibération une fois rédigé sera transmis pour validation à tous les conseillers avant envoi sous quinzaine en sous-préfecture.
- ⇒ Décisions modificatives : Mme Sandrine FARRIS fait part à l'assemblée de la nécessité d'effectuer une modification budgétaire (virement de crédits d'un compte à un autre) afin d'amortir les travaux réalisés par le SYDESL en 2020 (Enfouissement de l'éclairage public - BTS P. Croix Blanche – Entrée du village) pour un montant de 1931.27 €. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer des virements de crédits comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2152	1932.00 €	
D 2041582		1932.00 €

- ⇒ Paiement PAYFIP : La convention avec le trésor public a été signée, conformément à l'accord du conseil municipal donné lors d'une précédente séance. La mise en œuvre des paiements en ligne pour les administrés/contribuables sera effective au 01.01.2022.

GESTION DU TERRITOIRE / PROTECTION DU PATRIMOINE :

- ⇒ Renouvellement des baux ruraux : Le conseil municipal décide à l'unanimité que les baux ruraux qui sont actuellement des baux annuels restent renouvelables tous les ans (pas de passage en baux 3/6/9 ans) et valide le renouvellement, à compter du 11.11.2021, les baux annuels relatifs à la mise à disposition par la commune de Raténelle des parcelles ZP 33 (Superficie : 3ha 80a 80ca) et ZL 59 (Superficie : 31a 46ca) au profit du GAEC du Val de Seille. Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer lesdits baux et tous les documents s'y rapportant.
- ⇒ Coupes de bois : le conseil municipal décide de poursuivre la coupe de bois pour l'année 2021 sur la parcelle communale cadastrée ZO n°8 lieudit « La Queute ».

Le conseil municipal fixe le prix de vente à 5 € le stère (Possibilité de vente aux personnes extérieures à la commune au même tarif avec priorité donnée aux habitants de RATENELLE intéressés)

Le conseil décide de conserver les autres conditions à l'identique des années précédentes; Inscription obligatoire auprès de la mairie (par téléphone, email, etc.) au plus tard le 30 NOVEMBRE 2021 ; Date limite d'abattage et de façonnage fixée au 15 avril 2022 ; Date limite de débardage fixée au 31 août 2022 impérativement, en précisant qu'au-delà de cette date, si le bois n'est pas débardé, il reviendra à la Commune de RATENELLE (Dérogation possible accordée par la mairie selon les conditions météorologiques) ; Nomination de deux garants parmi les membres de la commission communale bois ; Conservation du règlement précédemment établi par la Commission « Gestion des Bois » en matière de coupe de bois ; Communication du lot attribué et signature du règlement à effectuer en mairie pour chaque personne ayant fait une demande de bois ; Versement d'un acompte représentant 50% de l'estimation du lot en mairie au moment de la signature du règlement et avant tout commencement de la coupe ; Respect impératif des dates, toute coupe commencée devra être terminée dans les délais impartis et sera facturée ; Application d'une pénalité de 100 € en cas de coupe de bois non terminée dans les délais).

⇒ Chemin d'accès à la Seille : M. Patrick LACOSTE fait part à l'assemblée de la demande de M. MENDES Carlos afin de boucher les trous sur le chemin d'accès au bord de Seille après le chemin de la Charrette. Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. CHEVRIER Gilles à contacter M. BADET de CUISERY pour récupérer de la tuile cassée.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. Frédéric DAVID confirme que l'arbre situé sur la propriété de M. Guy BOURCET et menaçant de tomber sur le domaine public doit être coupé le 16 septembre prochain.
- M. le Maire présente l'invitation à la réunion publique d'information destinée aux habitants de la commune sur la mise en route du système de vidéoprotection et le PLUI (réunion programmée le 17 septembre 2021 à 18h dans la cour de l'école élémentaire).
- M. Frédéric DAVID informe l'assemblée que des habitants de la commune demandent si le tracteur et le broyeur de la commune peuvent être loués à des privés. Le conseil municipal donne un avis défavorable et confirme la non location du matériel communal.
- Des devis sont en cours afin de faire faire passer les CACES nécessaires à l'agent communal M. Christophe PANNETIER.
- Un projet de rénovation de la bascule avec des bénévoles est évoquée (A voir au préalable avec le Rallye des 4 Chemins pour son matériel entreposé dans ce lieu)
- Mme BUCHAILLARD Sylvie demande de mettre en place une corvée pour ramasser des débris
- M. FOLLIET Frédéric demande si un portail fermé pourrait être installé au cimetière car des enfants à vélo entrent dans le cimetière.
- M. FERRE Jérémy informe l'assemblée qu'il va demander des précisions au SIVOM concernant la mise en place des bacs individuels jaunes et le projet d'enlèvement en parallèle des colonnes de tri jaunes situées près de l'atelier municipal (problématique pour les associations lors des manifestations, etc, qui ne disposeront pas de bac pour leurs emballages)
- M. FERRE Jérémy évoque le problème des péripatéticiennes sur la commune
- M. FERRE Jérémy demande si le lavoir pourrait être réouvert.
- M. Patrick LACOSTE informe l'assemblée que 2 habitants l'ont sollicité sur la possibilité de mettre en place une boîte à livres
- Date du prochain conseil municipal : vendredi 05.11.2021 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.